

Critères d'éligibilité au Prêt d'Honneur Développement « PHD »

L'entreprise

- ▶ Toutes les entreprises de plus d'1 an et de moins de 3 ans
- ▶ Tous les secteurs d'activité sauf l'immobilier
- ▶ Toutes les structures juridiques à l'exception des Associations loi 1901 et des SCI
- ▶ Le **siège social** de l'entreprise doit être situé sur le périmètre d'intervention de l'Association
- ▶ Le **premier ou le dernier bilan** doit afficher un résultat **positif**.

Le PHD:

- ▶ Prêt à la personne physique
- ▶ Prêt sans intérêt et sans garantie personnelle
- ▶ Montant : **de 3 000 € à 30 000 €**
- ▶ Durée de remboursement : de 2 ans à 5 ans avec une possibilité de différé.
- ▶ Le prêt d'honneur doit être **adossé à un emprunt bancaire*** (effet de levier)
- ▶ Le prêt d'honneur est un **complément de l'apport personnel** et est déterminé **en fonction de l'endettement personnel** du chef d'entreprise. **L'apport personnel** du chef d'entreprise doit représenter **au minimum 10% du plan de financement**.

Les exemples de développement :

- ▶ Création d'emplois liée à une augmentation d'activité
- ▶ Amélioration de la structure financière (augmentation du capital, renforcement des fonds propres en compte courant d'associés) hors entreprise en difficulté
- ▶ Acquisition d'un nouvel outil de production ou modernisation de l'existant (investissement en matériel)
- ▶ Décalage de trésorerie lié à l'obtention d'un nouveau marché.
- ▶ Dépôt de brevet.

Dans le cas où l'entrepreneur est déjà bénéficiaire d'un prêt d'honneur pour la création ou la reprise de son entreprise, l'Association se réserve le droit d'étudier la demande de « PHD » au cas par cas.

*Y compris crédit bail, crédit vendeur.

▶ **Éléments à fournir pour la constitution du dossier de demande de Prêt d'Honneur Développement « PHD »**

▶ **1) DESCRIPTION DU PROJET**

- Projet initial (Produit/service, type de clientèle, état de la concurrence, stratégie commerciale, prix de vente et marge, marché local, contraintes réglementaires, moyens techniques, humains et matériels,...)
- + Situation familiale, financière et professionnelle du porteur de projet, des associés et du conjoint (le cas échéant).
- Constat sur la 1^{ère} année d'activité en fonction des points précités,
- Projet de développement (nature du développement, investissements nécessaires,...)

▶ **2) PREVISIONNELS D'ACTIVITE**

- Plan de financement équilibré
- Compte de résultats sur 3 ans
- Plan de trésorerie sur 12 mois
- Mode de calcul du BFR
- Endettement personnel et capacité d'autofinancement de la société

NB : Le PHD est octroyé à titre personnel, il doit donc être considéré en fonds propres dans les prévisionnels.

▶ **3) ANNEXES**

- CV (+ CV des associés)
- Devis matériel et/ou travaux
- K-bis
- Statuts
- Dernier(s) bilan(s)
- Dernier bilan du cédant (cas de reprise)
- Bail commercial
- Contrat de partenariat

▶ **4) DOSSIER DE SYNTHÈSE** (à remplir par l'Opérateur Technique et à nous adresser avec le dossier de demande de PHD)

Tout autre document estimé nécessaire à l'étude du projet pourra être demandé pour confirmer le passage du dossier en Comité ou Commission d'Attribution.